

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le neuf septembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 30 août 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 16 Votants : 17

PRESENTS: THOMAS J.- ARDOUIN M.- BRIAND Y.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- FREOUR J.C.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme LAPORTE M.- OILLIC J.P.- PEDRON A.- PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROU A.- THURIAUD M.

ABSENTS : CHATAL J.P- Mme FRANCO M.- Mme HUGUET E.- JOUSSE E. - Mme LE BORGNE S.- Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- Mme PANHELLEUX F. - Mme PROVOST L.

POUVOIR : Mme FRANCO M. à PROU A.

Secrétaire de séance : Mme GICQUAUX Cécile

**Objet : Equipement du Forum pour 2014
Demande de subvention CG56**

Depuis 2005, la Commune poursuit un programme d'investissement au FORUM visant à équiper le lieu en matériel nécessaire à la diffusion des différentes manifestations qui s'y déroulent.

La première étape (2005-2007) a permis d'étoffer le parc matériel (notamment en lumière) pour pouvoir assurer les spectacles dans des conditions plus optimales pour le confort des artistes comme des spectateurs.

La seconde étape (2007-2009) a permis de commencer à renouveler le matériel et à l'améliorer (console lumière, perches électriques).

La troisième étape (2010-2012) a permis de perfectionner le système « son ».

En 2010, c'est l'achat d'une nouvelle console son « numérique » qui a été privilégié ainsi qu'un complément en matériel « lumière » afin de mieux répondre aux exigences des compagnies de danse notamment.

En 2011, l'objectif a été de perfectionner le système de diffusion sonore pour le public (façade) et pour les artistes (retours).

Pour 2012, l'objectif a été de répondre aux exigences techniques des compagnies, par l'achat d'un vidéoprojecteur, de matériel technique pour la création sonore.

L'année 2013 a été marquée par le renouvellement et l'élargissement du parc lumière « traditionnel » et l'enrichissement du parc d'éclairage basse consommation (LED)

En 2014, il est programmé l'achat d'une console lumière professionnelle avec complément de lumière et de son. Le montant de ces équipements est estimé à 18 831,55 € H .T.

Cette dépense d'investissement en matériel est éligible à une subvention du Conseil Général du Morbihan et du Conseil Régional (les dossiers de subventions sont à déposer pour le 30 septembre au plus tard).

Le Maire propose donc à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de ces instances.

Le conseil municipal, après délibération,

Considérant l'intérêt d'avoir du matériel technique suffisamment performant pour répondre à la demande des artistes et pour réaliser des économies d'énergie,

- **Décide à l'unanimité l'acquisition en 2014 de matériels pour un montant de 18 831,55 € HT,**
- **Sollicite du Département et de la Région l'octroi d'une subvention sur la base du montant précité,**
- **Donne pleins pouvoirs au Maire pour signer les documents se rapportant à cette affaire.**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20130909-2013D78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2013

Publication : 12/09/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

